



COMITE REGIONAL D'EQUITATION D'OCCITANIE

Note de Cadrage Projets d'Actions/ Discipline **(rentrée 2022)**

Le barème de prise en charge par le CRE, des bénévoles, des intervenants, et des structures, pour leurs futures actions sera le suivant :

- Formateurs / intervenants : remboursement plafonné au tarif expert fédéral (240€ /jours)
- Location de structure (examens, formations), infrastructure sans la cavalerie : 250€/jours (qui comprend l'organisation de l'accueil par la structure un pot d'accueil/viennoiserie, cafés). Si cavalerie fournie, étude sur devis.
- Officiels de compétitions en charges de manifestations organisées par le CRE, indemnisés au barème fiscal maximum de 140€ / jour.